

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALENCON - 6101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/08/2026 - 3303 - 2001 B 00021 - 434 236 600 - A.P.S

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		APS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		134-136 avenue Rhin et Danube		61000 ALENCON		
SIRET		4 3 4 2 3 6 6 0 0 0 0 0 2 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2025		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 431	AG	9 431
		Fonds commercial (1)	AH	35 050	AI	35 050
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	360 157	AU	233 672 126 485
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
		Participations	CS	923 075	CT	923 075
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
Prêts		BF		BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres immobilisations financières *	BH	7 600	BI	7 600	
	TOTAL (II)	BJ	1 335 313	BK	243 103 1 092 210	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	244 339	BU	13 858 230 481
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	2 175 965	CA	2 175 965
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	3 570 264	CG	3 570 264	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	5 990 568	CK	13 858 5 976 710	
	Frais d'émission d'emprunt	(IV) CW				
	Primes de remboursement des emprunts	(V) CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *	(VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 325 881	1A	256 961 7 068 920	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		APS		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :3.000.000.)			DA	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	226 875
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	689 258
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	6 199 026
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	33 300
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	33 300
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Instruments financiers à terme			DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	162 739
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 956
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	17 890
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	836 594	
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	7 068 920	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Société A.P.S.
SARL AU CAPITAL DE 3.000.000 €
SIEGE SOCIAL : 134-136 Avenue Rhin et Danube 61000 ALENCON RCS
ALENCON 434 236 600

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L 'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monsieur Gilles COURTEILLE, associé unique et gérant de la société A.P.S. a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 ressort à 1.537.154 €.

S'agissant d'une société holding, son activité est directement dépendante du résultat de ses filiales dont l'activité s'est maintenue.

Société AFIMA

Chiffre d'affaires : 2.009.127 €
 Résultat : un bénéfice de 190.024 €

Société SAFREC

Chiffre d'affaires : 2.837.557,00 €
 Résultat : un bénéfice de 208.306 €

Société OCMANDY (anciennement AFFUTAGE 14)

Chiffre d'affaires : 610.366 €
 Résultat : une perte de 26.533 €

Société A.I.P.

Chiffre d'affaires : 891.009 €
 Résultat : un bénéfice de 92.473 €

Société OCALEST (anciennement AFFUTAGE MARNAIS)

Chiffre d'affaires : 1.061.995 €
 Résultat : 95.863 €

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'est intervenu aucun événement particulier au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme indiqué ci-dessus, notre activité est liée directement à celle de chacune de nos filiales.

GC

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant de filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.537.154 € contre 1.601.924 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation ressort à 1.575.260 € contre 1.634.111 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.565.383 € contre 1.525.598 €

Le résultat d'exploitation ressort à 9.877 € contre 108.512 €.

Le résultat courant avant impôt ressort à 725.570 € contre 781.797 €.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la société s'élevait à 7.068.920 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 339.554 € ;

Le montant des charges sociales s'élève à 156.701 € ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 4.151 €, de l'impôt sur les bénéfices de 40.463 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 689.257,88 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 689.257,88 € de la manière suivante :

<i>A la réserve légale pour</i>	<i>34.462,89 €</i>
<i>Aux autres réserves pour</i>	<i>404.794,99 €</i>
<i>A titre de dividende pour</i>	<i>250.000,00 €</i>

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 31 juillet 2026.

GC

Conformément au 2° de l'article 158 3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Abattement
2022	200.000 €	40%
2023	250.000 €	40%
2024	250.000 €	40%

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

La gérance a établi en application de l'article L 223-19 du code du commerce, un rapport spécial sur les conventions intervenues.
Un état de ces conventions est demeuré annexé aux présentes.

Bien copie est faite
Conforme



Société A.P.S.
SARL AU CAPITAL DE 3.000.000,00 €
SIEGE SOCIAL : 134-136 Avenue Rhin et Danube 61000 ALENCON
RCS ALENCON 434 236 600

---/---
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 JUIN 2026

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, au siège social,
Monsieur Gilles COURTEILLE, propriétaire de la totalité des 19 445 parts
composant le capital social de la société,
Associé unique de ladite Société.*

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

*En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur Gilles COURTEILLE,
associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat
et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a établi le rapport de
gestion sur les opérations de l'exercice.*

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,*
- *Affectation des résultats de cet exercice,*
- *la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de
commerce.*

PREMIERE DECISION

*L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31
décembre 2025, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un
bénéfice de 689.257,88 €, et les opérations traduites dans ces comptes ou
résumées dans son rapport de gestion.*

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

*L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à
689.257,88 € de la manière suivante :*

<i>A la réserve légale pour</i>	<i>34.462,89 €</i>
<i>Aux autres réserves pour</i>	<i>404.794,99 €</i>
<i>A titre de dividende pour</i>	<i>250.000,00 €</i>

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

*Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le
31 juillet 2026.*

G C

Conformément au 2° de l'article 158 3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Abattement
2022	200.000 €	40%
2023	250.000 €	40%
2024	250.000 €	40%

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce la présente décision fait mention des conventions intervenues dans la société telle qu'elles doivent être reportées dans le registre des délibérations.

Un état de ces conventions est demeuré annexé au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Bien copie certifiée
Carferrone



Convention APS			
Société concernée	Nature de la convention	Charges	Produits
Safrec	Facturation prestation de services déterminé selon la répartition de charges		270 100
Afima	Facturation prestation de services déterminé selon la répartition de charges		225 200
AIP	Facturation prestation de services déterminé selon la répartition de charges		44 500
Ocmandy	Facturation prestation de services déterminé selon la répartition de charges		25 600
Ocalest	Facturation prestation de services déterminé selon la répartition de charges		57 300
SCI ANIANE	Location local 134-136 avenue Rhin et Danube	87 613	
Safrec	Sous-location local 134-136 avenue Rhin et Danube		87 613
SAFREX	Intérêts des C/C au taux de 2 % sur les sommes de 2023		17 732
AFIMA	Intérêts des C/C au taux de 2 % sur les sommes de 2023		11 363
AIP	Intérêts des C/C au taux de 2 % sur les sommes de 2023		7 834
Ocmandy	Intérêts des C/C au taux de 2 % sur les sommes de 2023		9 620
Ocalest	Intérêts des C/C au taux de 2 % sur les sommes de 2023		5 382
Gilles Courteille	Rémunération	145 000	
Gilles Courteille	Prise en charges des cotisations sociales	90 739	

